

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2026-01-13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 28 février à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Montcel sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 20 février 2026**MIS EN LIGNE LE****27 MAI 2026**

Nombre de membres : en exercice : 134
 Présents : 82 Pouvoirs : 7
 Votants : 89 (dont 7 procurations)

Présents : Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Monique BLOSSE (PONTGIBAUD) ; Michel BOILOT (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Jérôme BOUYGES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Jean-Claude CAZEAU (LA CELLETTE) ; Elie CHAFFRAIX (LA CELLETTE) ; Daniel CHARRAUX (TEILHET) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Pierre COLLANGE (LISSEUIL) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Laurent DUMAS (SAINT MAIGNER) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Annelise DURON (LE QUARTIER) ; Jean-Luc ESCACHE (ROCHE D'AGOUX) ; Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Pierre ESPAGNOL (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Lionel FAURE (SAINT MAURICE PRES PIONSAT) ; Laëtitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Patrick GIDEL (VERGHEAS) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Bernard GRENOUILLAT (SAINT MAURICE PRES PIONSAT) ; Ludovic HENOT (MANZAT) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LAGARDE (VERGHEAS) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Jean-Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Pascal MONTAGNE (MARCILLAT) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ; Laurent PERRIER (ROCHE D'AGOUX) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Jean-Luc PORTE (JOZERAND) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Dominique POUZOL (SAINT PARDOUX) ; Dominique PRADEL (MOUREUILLE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Bruno RYCKEBUSCH (SAINT REMY DE BLOT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Pierre TIXIER (SAINT MAIGNER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES)

Absents ayant donné procuration :

Simon ADDERLEY (Saint Angel) ayant donné procuration à Jean-Luc CHASTAGNAC (Saint Angel)
 Mickaël BARE (Charbonnières les Vieilles) ayant donné procuration à Sébastien PORTIER (Charbonnières les Vieilles)
 Marc BEAUSOLEIL (Saint Eloy les Mines) ayant donné procuration à Christian JEROME (Saint Eloy les Mines)
 Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean-Patrick CAZAL (Moureuille)
 Marc CARRIAS (Effiat) ayant donné procuration à Grégory BONNET (Montcel)
 Florian CHANET (Montpensier) ayant donné procuration à Luc CAILLOUX (Chapdes Beaufort)
 Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ayant donné procuration à Bernard GRENOUILLAT (Saint Maurice près Pionsat)

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

Objet : PRIME DE PERFORMANCE 2026

Pour mémoire, pour les années 2024 et 2025, l'enveloppe réservée pour chaque salarié à temps plein du Syndicat de Sioule et Morge s'est élevée à :

- 1500 € bruts pour la part variable de la prime de performance (montant exact calculé en fonction du nombre de points attribués individuellement lors de l'évaluation du salarié et en tenant compte des absences), cette part variable ne concernant pas les agents en CDD,
- 2000 € bruts pour la part fixe (versée même en cas d'absence du salarié, excepté en cas de suspension du contrat de travail).

Ainsi, en 2024 et en 2025, le montant moyen réservé pour chaque agent à temps plein bénéficiant des deux parts s'élevait au total à 3500 € bruts.

Les versements de cette prime ont été échelonnés selon le calendrier suivant :

- Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en avril,
- Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en août,
- Solde en novembre.

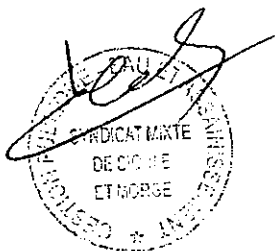
Pour l'année 2026, le Président et les Vice-Présidents proposent de reconduire les montants et les modalités de versement de 2024 et 2025.

Ces propositions ont reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation du Syndicat de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 19 février 2026.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer pour 2026 l'enveloppe de la prime de performance à 3500 € bruts par salarié, ce qui correspond à une enveloppe totale de 229 000 € toutes charges comprises (enveloppe ajustée en fonction du nombre d'agents),
- **DECIDE** d'échelonner les versements de cette prime selon le calendrier suivant :
 - ✓ Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en avril 2026,
 - ✓ Avance de 700 € bruts (par agent à temps plein) en août 2026,
 - ✓ Solde en novembre 2026.



Fait et délibéré à Montcel,
Le 28 février 2026

Le Président,
Luc CAILLOUX